



## Parquet abimé à cause des meubles dans meublé

Par **rose\_vanilla**, le **13/05/2011** à **15:22**

Bonjour,

Ma fille a quitté son meublé, le parquet est abimé à cause d'une chaise avec des pointes qui dépassaient des pieds, et du clic clac dont les pieds n'avaient plus de protections. La propriétaire nous dis que le parquet était vitrifié (c'est faux), elle veut qu'on ponce et vitrifie le parquet, alors qu'il n'est abimé qu'a un seul endroit. Quelle solution peut on trouver pour régler ce problème ? Merci.

Par **mimi493**, le **13/05/2011** à **18:59**

Il appartenait à votre fille d'entretenir les meubles, donc de remplacer la protection des pieds des meubles.

Puisque vous n'êtes pas d'accord, vous n'avez donc pas signé l'état des lieux de sortie et vous pouvez mandater un huissier, qui vérifiera donc si le parquet était vitrifié.

De toute façon, vous devez rendre le logement en réparant le parquet (et avant de partir).

Par **rose\_vanilla**, le **13/05/2011** à **19:35**

Les meubles étaient abimés avant qu'elle entre dans le logement et il n'y a pas eu d'état des lieux entrant

Par **mimi493**, le **13/05/2011** à **21:16**

Donc les meubles n'étaient pas abimés lors de l'entrée dans les lieux (pas d'EDL = logement reçu en bon état)

Par **rose\_vanilla**, le **14/05/2011** à **11:13**

Alors dans ce cas on doit refaire le parquet et le vitrifié vu qu'on à pas d'EDL entrant.

Par **corimaa**, le **14/05/2011** à **11:20**

Et oui, il faut toujours faire un état des lieux d'entrée pour se protéger à la sortie. La preuve, votre proprio n'en a pas fait pour l'entrée des lieux et l'appartement était donc considéré comme en bon état. Ce qui ne l'empêche pas d'en faire un de sortie et de vous faire payer les dégats.

Vous pouvez toujours tenter de poncer l'endroit abimé et d'y passer une cire de la même couleur que le reste du parquet

Par **rose\_vanilla**, le **14/05/2011** à **11:27**

C'est ce qu'on a fait, mais maintenant elle dit que le parquet est abimé partout, alors qu'il était comme ça en entrant. Donc elle veut que le parquet soit refait entièrement et vitrifié.

Par **corimaa**, le **14/05/2011** à **11:38**

Disons qu'elle a trouvé une "bonne poire" pour refaire son parquet à moindre coût !

Un parquet ne s'abîme pas sur un temps réduit, surtout s'il était vitrifié. S'il était vraiment vitrifié, la vitrification serait encore visible sur la plupart de la surface. Dites lui que vous allez faire venir un huissier pour l'état de sortie des lieux, que les frais de celui-ci seront partagés entre elle et vous et que lui pourra constater l'usure normale du parquet soit disant vitrifié

Par **rose\_vanilla**, le **14/05/2011** à **11:59**

Merci, c'est ce qu'on va faire et on verra ce qu'elle en pense.

Par **corimaa**, le **14/05/2011** à **12:03**

[citation]Lorsque bailleur et locataire ne parviennent pas à réaliser un état des lieux d'entrée ou de sortie à l'amiable, ils peuvent demander à un huissier de justice de le faire à leur place. Un acte dont le prix est fixé à 152 € TTC.[/citation]

S'il vous demande plus, cherchez en un autre qui respecte ce tarif